



# Conseil municipal

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 13 AVRIL 2023

Références à rappeler :

*Service du conseil  
et du contentieux  
D 200*

OBJET : **Centre Municipal de Santé**

26/ Centre Gratuit d'Information de Dépistage et de  
Diagnostic (CeGIDD) Ivry – Vitry  
ARS Ile-de-France – Habilitation

### ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

Nombre de membres composant le Conseil .....	49
Nombre de Conseillers en exercice .....	49
Présents.....	30
Absents représentés .....	11
Absents excusés .....	4
Absents non excusés .....	4

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE TREIZE AVRIL à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de M. Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 7 avril 2023, conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

### ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL

#### **PRESENTS**

M. BOUYSSOU, Maire, M. MARCHAND, Mme BERNARD, M. RHOUMA, Mme LERUCH, M. BUCH, Mme FREIH BENGABOU, M. OURABAH BERTOUT, Mme OUDART, M. GASSAMA, Mme CHOUAF, MM. PRIEUR, SPIRO, Mme KIROUANE (jusqu'au vote du point 21), M. QUINET, Mme MISSLIN, adjoints au Maire.

Mme DORRA (jusqu'au vote du point 3), M. FAVIER, Mmes LANDE, BLONDET, M. MRAIDI, Mme BOUFALA (jusqu'au vote du vœu 2), M. MALHEIRO, Mme PETER, M. MASTOURI, Mmes MEDEVILLE, RAER, OUABBAS, LE FRANC (à partir du vote du vœu 1), MM. BOUILLAUD (à partir du vote du vœu 1), FOURDRIGNIER (à partir du vote du vœu 2 et jusqu'au vote du point 16), HARDOUIN, Mme BOULKROUN, conseillers municipaux.

#### **ABSENTS REPRESENTES**

Mme KIROUANE, adjointe au Maire, représentée Mme OUDART (à partir du point du vote du point 22)  
M. PECQUEUX, adjoint au Maire, représenté par M. MARCHAND,  
Mme HALLAF-ISAMBERT, conseillère municipale, représentée par M. FAVIER.  
Mme GILIS, conseillère municipale, représentée par Mme BLONDET,  
M. SEBKHI, conseiller municipal, représenté par Mme MISSLIN,  
Mme MEDDAS, conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,  
M. BADI, conseiller municipal, représenté par Mme BERNARD,  
M. KHALED, conseiller municipal, représenté par Mme LERUCH,  
Mme DIARRA, conseillère municipale, représentée par M. GASSAMA,  
Mme PIERON, conseillère municipale, représentée par M. SPIRO,  
Mme MACALOU, conseillère municipale, représentée par M. PRIEUR,  
M. GUESMI, conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI,  
Mme BOUFALA, conseillère municipale, représentée par M. OURABAH BERTOUT (à partir du vote du point 1).  
Mme DORRA, conseillère municipale, représentée par M. BUCH (à partir du vote du point 4)  
M. FOURDRIGNIER, conseiller municipal, représenté par Mme OUABBAÏ (à partir du vote du point 17),

#### **ABSENTS EXCUSES**

M. MOKRANI, conseiller municipal,  
M. DANSOKO, conseiller municipal,  
M. BAMBIA, conseiller municipal,  
Mme KAAOUT, conseillère municipale,

#### **ABSENTS NON EXCUSES**

Mme LEFRANC, conseillère municipale (jusqu'au vote du compte-rendu des débats du conseil du 16 février 2023),  
M. BOUILLAUD, conseiller municipal (jusqu'au vote du compte-rendu des débats du conseil du 16 février 2023),  
M. FOURDRIGNIER, conseiller municipal (jusqu'au vote du vœu 1).  
M. AUBRY, conseiller municipal.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme Méhadée BERNARD ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.  
(par 40 voix pour et 1 abstention : Mme OUABBAS)



**SANTE**

**26) Centre Municipal de Santé**

Centre Gratuit d'Information de Dépistage et de Diagnostic (CeGIDD) Ivry - Vitry  
ARS Ile-de-France – Habilitation

**LE CONSEIL,**

sur la proposition de Madame Kheira Freih Bengabou, Adjointe au Maire,  
rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

vu le code de la santé publique,

vu l'article 47 de la loi n°2014 – 1554 du 22 décembre 2014 de financement de la  
Sécurité Sociale, pour 2015, relatif aux centres gratuits d'information, de dépistage et de  
diagnostic (CeGIDD) des infections par le virus de l'immunodéficience humaine et des  
hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles,

vu les grands axes du projet régional de santé Ile-de-France 2023-2028,  
actuellement en cours d'élaboration,

vu l'arrêté n°ARS-2015/849 du 23 décembre 2015 portant habilitation des centres  
municipaux de santé des villes d'Ivry-sur-Seine et de Vitry-sur-Seine en tant que Centre  
Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic (CeGIDD) pour 3 ans à compter du 1er  
janvier 2016,

vu l'arrêté n°ARS-2018-256 du 27 décembre 2018 portant renouvellement de  
l'habilitation des centres municipaux de santé des villes d'Ivry-sur-Seine et de Vitry-sur-Seine  
en tant que Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic (CeGIDD) pour 5 ans  
à compter du 1er janvier 2019,

considérant que, l'habilitation du CeGIDD des villes d'Ivry et de Vitry  
(CeGIDDIV) arrivant à échéance au 31 décembre 2023, il est nécessaire de constituer auprès  
de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France un dossier commun de demande de  
renouvellement d'habilitation, pour une durée de 5 ans soit du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au  
31 décembre 2028,

vu l'avis de la commission la ville solidaire du 4 avril 2023,

**DELIBERE**  
Adopté à l'unanimité

**ARTICLE UNIQUE :** AUTORISE le Maire à faire toutes les démarches nécessaires auprès de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France pour le renouvellement de l'habilitation du CeGIDDIV et à signer les documents y afférents ainsi que leurs annexes.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE .

LE

19 AVR. 2023